



DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal N° 2024-9901 du 18 novembre 2024, **tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Police Municipale, 15 jours ouvrés** avant le commencement de celui-ci.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION N'AUTORISE EN AUCUN CAS LE MANDATAIRE
À SE DÉCLARER ACCRÉDITÉ PAR LA COMMUNE POUR DÉMARCHER LES PARTICULIERS.

Déclarant

Dénomination sociale			
Numéro SIREN			
Adresse	N°	Rue :	
	Ville :		
Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :		
Téléphone Portable :	et/ou :		
Objet du démarchage :			

Démarchage

Objet du démarchage :		
Période :	du :	au :

Démarcheurs

Nom :	Prénom :
N° de téléphone :	N° immatriculation du véhicule :
Secteur :	

Nom :	Prénom :
N° de téléphone :	N° immatriculation du véhicule :
Secteur :	

Nom :	Prénom :
N° de téléphone :	N° immatriculation du véhicule :
Secteur :	
Observations	Réservé Ville de CASTELNAUDARY
	Date : Cachet et signature :

Pièces à joindre à la déclaration de démarchage :

- Un extrait K-bis de moins de trois mois
- Les cartes professionnelles des agents exerçant
- Une pièce d'identité des agents exerçant
- Le numéro de téléphone des démarcheurs
- L'immatriculation des véhicules des agents prospectant
- Les secteurs de la commune visés
- La durée de leurs interventions.

Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

L'arrêté municipal du N°2024-901 du 18 novembre 2024 oblige tout démarcheur à se déclarer en Mairie auprès de la Police Municipale.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de Police Municipale dédié uniquement aux déclarations de démarchage. Aucun autre usage n'est fait de ces données.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat de Police Municipale par courriel à l'adresse contact@ville-castelnaudary.fr

Document à retourner à la mairie de Castelnaudary par courrier :

**MAIRIE DE CASTELNAUDARY
BP 1100
20 – 22, Cours de la République
11491 CASTELNAUDARY CEDEX**

ou par courriel : contact@ville-castelnaudary.fr